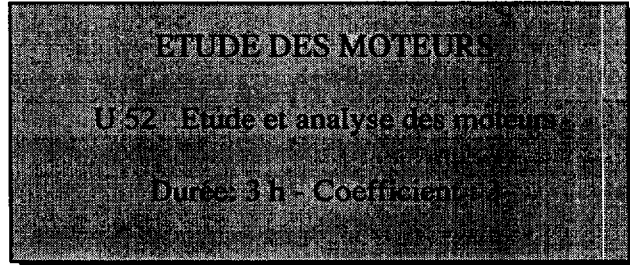


BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

MOTEURS A COMBUSTION INTERNE

SESSION 2001



AUCUN DOCUMENT AUTRE QUE LE SUJET N'EST AUTORISÉ.
L'USAGE DE LA CALCULATRICE EST AUTORISÉ.

Présentation

Afin de faciliter sa résolution, le sujet est divisé en deux parties.
Il est conseillé de consacrer à chacune des parties la durée suivante :

- lecture du sujet : 15 minutes
- première partie (A) : 1 heure
- deuxième partie (B) : 1 heure et 45 minutes

Chaque partie sera rédigée sur une copie séparée.

Le barème est établi en fonction de la durée de chaque partie.

Le dossier du sujet est composé de :

- Texte pages 2 à 4
- Documents réponses (à rendre avec la copie) pages 5 et 6
- Documents pages 7 à 10